



Maître d'Ouvrage :

## VILLE DE MONTROTTIER

Hôtel de Ville

Le Bourg

69770 MONTROTTIER

**TRANSFORMATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN SCHISTE  
EN GAZON SYNTHETIQUE**

# DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

*PIECE N°3.1 – ANNEXE AU CCTP*

Maître d'œuvre :



80 route des Gorges du SIERROZ  
BP 90836 - 73100 GRESY-SUR-AIX  
Tél. : 09.66.87.89.65  
[ivs-consulting@orange.fr](mailto:ivs-consulting@orange.fr)

Date :

Mai 2016

Echelle :


-

Numéro d'affaire	N° Pièce	Projet	Phase	Entité	Domaine	Doc	N° document	Indice
TER 16- 699/69	3	MONTROTTIER	DCE	IVS	TER	ANNEXE AU CCTP	1	A

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
---------	---	-------	--------------------------

## SOMMAIRE

<b>FAMILLE 1 – PRIX GENERAUX .....</b>	<b>5</b>
1.01 INSTALLATION DE CHANTIER .....	5
1.02 ETUDES D'EXECUTION / DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES .....	8
1.03 PANNEAU DE CHANTIER REGLEMENTAIRE.....	9
1.04 IMPLANTATION GENERALE.....	10
1.05 CONSTAT D'ETAT DES LIEUX.....	10
<b>FAMILLE 2 - TRAVAUX PREPARATOIRES, TERRASSEMENT ET STRUCTURES.....</b>	<b>11</b>
2.01 DECAPAGE DU SCHISTE SUR 7CM, Y COMPRIS EVACUATION.....	11
2.02 TERRASSEMENT EN DEBLAI ET EVACUATION .....	11
2.03 SCIAGE D'ENROBES .....	12
2.04 DEPOSE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS .....	12
2.05 DEPOSE DU RESEAU DE DRAINAGE EXISTANT.....	13
2.06 DEPOSE ET EVACUATION DE MAT D'ECLAIRAGE GRANDE HAUTEUR.....	13
2.07 DEPOSE SOIGNEE DE MAT D'ECLAIRAGE GRANDE HAUTEUR.....	14
2.08 DEMOLITION DE BETON (ARME OU NON).....	14
2.09 NIVELLEMENT ET COMPACTAGE FIN DU FOND DE FORME .....	15
2.10 GEOTEXTILE .....	16
2.11 BETON ARME POUR PETITS OUVRAGES .....	16
2.12 BORDURE P1 .....	17
2.13 CANIVEAU CC1 .....	17
2.14 MUR DE SOUTÈNEMENT.....	18
2.15 GNT 0/63 .....	19
2.16 GNT 0/20 .....	20
2.17 BETON BITUMINEUX 0/6.....	21
2.18 ESSAIS DE PORTANCE.....	22
2.19 MISE A NIVEAU DE TAMPON .....	22
<b>FAMILLE 3 - DRAINAGE .....</b>	<b>23</b>
3.01 TERRASSEMENT EN TRANCHEE.....	23
3.02 DRAIN AGRICOLE Ø80 .....	24
3.03 DRAIN COLLECTEUR ROUTIER Ø200.....	24
3.04 REMPLISSAGE DE TRANCHEES DRAINANTES .....	24
3.05 COUCHE DRAINANTE GNT B 0/20 .....	25

<b>VILLE DE MONTROTIER</b> 	Transformation d'un terrain de football en schiste en gazon synthétique ANNEXE AU CCTP	Page 2/45 3.1 - Annexe au CCTP
---	---	-----------------------------------

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
3.06	REGARD SUR DRAINS.....		26
3.07	REGARD DE VISITE Ø1000.....		27
3.08	CANALISATION PVC CR8 Ø250 Y/C TRANCHEE ET REMPLISSAGE.....		27
3.09	REGARD + GRILLE .....		28
3.10	RACORDEMENT SUR RESEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT .....		29
	<b>FAMILLE 4 – REVETEMENT DE L'AIRE DE JEU .....</b>		<b>31</b>
4.01	GAZON SYNTHETIQUE 60MM REMPLISSAGE SBR.....		31
4.02	FOURNITURE BROSE TRIANGULAIRE POUR GAZON SYNTHETIQUE .....		32
	<b>FAMILLE 5 - EQUIPEMENTS ET CLOTURES .....</b>		<b>33</b>
5.01	BUTS DE FOOTBALL A 11 COMPRIS MASSIFS ET EQUIPEMENTS.....		33
5.02	BUTS DE FOOTBALL A 8 (LARGEUR 2.50M) COMPRIS MASSIFS ET EQUIPEMENTS .....		33
5.03	JEU DE PIQUET POUR FOOTBALL .....		34
5.04	DALLES EN BETON TALLOCHE POUR ABRIS DE TOUCHE .....		34
5.05	ABRIS REGLEMENTAIRES .....		34
5.06	FOURNITURE ET POSE DE MAIN COURANTE REMPLIE HT. 1,10M.....		35
5.07	FOURNITURE ET POSE DE PORTIILLON 1,50ML DANS MAIN COURANTE HT. 1,10M .....		35
5.08	FOURNITURE ET POSE D'UN PORTAIL LARGEUR 4M DANS MAIN COURANTE HT. 1,10M.....		36
5.09	FOURNITURE ET POSE DE PARE-BALLON HT=6,00 ML (Y/C CLOTURE RIGIDE 2M).....		37
5.10	FOURNITURE ET POSE DE PARE-BALLON HT=8,00 ML (Y/C CLOTURE RIGIDE 2M).....		38
	<b>FAMILLE 6 - CONTRÔLES EXTERNES .....</b>		<b>39</b>
6.01	ESSAIS REGLEMENTAIRES SUR EQUIPEMENTS .....		39
6.02	CONTROLE DE PLANEITE DE LA COUCHE DRAINANTE .....		39
6.03	CONTROLE DE LA PERMEABILITE DE LA COUCHE DRAINANTE .....		39
6.04	IDENTIFICATION DES MATERIAUX (GAZON SYNTHETIQUE, REMPLISSAGE, SABLE, COUCHE DRAINANTE) .....		40
6.05	ESSAIS DE SPORTIVITE POUR GAZON SYNTHETIQUE .....		40
	<b>PSE01 - MISE AUX NORMES DE L'ECLAIRAGE - REMPLACEMENT DES LUMINAIRES .....</b>		<b>41</b>
PSE01.01	ETUDE BA ET GEOTECHNIQUE.....		41
PSE01.02	MASSIF BETON POUR MAT GRANDE HAUTEUR.....		41
PSE01.03	REPOSE DE MAT D'ECLAIRAGE.....		42
PSE01.04	FOURNITURE ET POSE DE MAT D'ECLAIRAGE HT. 15,00M .....		42
PSE01.05	CABLAGE U1000R2V 4X16MM <sup>2</sup> (Y/C TRANCHEE ET FOURREAU Ø90) .....		43
PSE01.06	FOURNITURE ET POSE DE PROJECTEUR ASYMETRIQUE 2000W EQUIPES IM.....		44
PSE01.07	ADAPTATION DE L'AMOIRE DE COMMANDE.....		44

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
PSE01.08	REGLAGES, ESSAIS .....		45
PSE01.09	CONSUEL .....		45

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
---------	---	-------	--------------------------

## FAMILLE 1 – PRIX GENERAUX

### 1.01 INSTALLATION DE CHANTIER

	<p>Ce prix rémunère forfaitairement, l'installation et le repliement de l'Entreprise conformément au C.C.T.P.</p> <p>L'emplacement et l'aménagement de cette installation feront l'objet de plans détaillés et devront être soumis à l'agrément du MOE et du coordonnateur SPS</p> <p>L'installation du chantier comprend, l'amenée et le repli du matériel et des bâtiments de chantier, les aménagements du terrain notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la fermeture de la zone d'installation par la fourniture et mise en place des clôtures et de portail de chantier, le maintien des accès aux installations quelques soient les phases de travaux,</li> <li>▪ les fournitures et frais de gardiennage et la remise en état des lieux partielle pendant la période estivale,</li> <li>▪ L'amenée et le repliement du matériel nécessaire pour mener à bien les travaux du présent marché (y compris les frais d'installation des sous-traitants),</li> <li>▪ L'ensemble des frais (achat, location, indemnités...) pour les éventuels terrains supplémentaires, autres que ceux mis à disposition à l'Entrepreneur,</li> <li>▪ le raccordement des installations aux réseaux des divers concessionnaires (eau, téléphone, EDF ....) les consommations et la dépose en fin de chantier.</li> <li>▪ les fournitures et installations propres au personnel et au matériel de l'entreprise (baraquements de chantier, ateliers, entrepôts, bureaux, installation sanitaire, etc.),</li> <li>▪ les dispositions de tous ordres, en vue d'assurer l'hygiène et la sécurité du chantier,</li> <li>▪ L'installation d'une cabane pour réunions de chantier de dimensions 2,50 x 8,00m (avec 1 table de grandeur suffisante pour déplier un plan, 8 chaises, éclairage et chauffage).</li> <li>▪ L'installation de blocs sanitaire (WC chimiques ou raccordés au réseau d'eaux usées) avec entretien hebdomadaire, en quantité adapté au nombre de personnes affectées au chantier.</li> <li>▪ La mise à disposition au Maître d'Œuvre d'un local équipé (chaises, bureau, téléphone) et l'entretien de ce local et le règlement des consommations.</li> </ul>		
--	---	--	--

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les frais de fonctionnement, d'entretien, de maintenance des matériels. Les frais liés à la mise en place par l'Entreprise d'une personne d'astreinte joignable par téléphone sur un numéro unique ou renseigné régulièrement au Maître d'Ouvrage et au Maître d'Œuvre et ce 24h sur 24 et 7 jours sur 7 capable d'intervenir sur le site à tout moment et d'organiser les moyens nécessaires pour parer toute situation ou incident le nécessitant.</li> <li>▪ l'amenée et le repli du matériel nécessaire à la réalisation du génie civil,</li> <li>▪ les déviations des effluents gravitaires ou par pompage pour permettre la réalisation des travaux,</li> <li>▪ la déviation des réseaux concessionnaires, si nécessaire,</li> <li>▪ toutes sujétions pour assurer en permanence pendant toutes les phases de chantier, l'écoulement des effluents de la canalisation principale des eaux usées et des branchements.</li> <li>▪ La fourniture, la mise en place, la maintenance, le remplacement, le déplacement et la dépose des clôtures pour séparation du chantier de la voie publique et ce durant la durée du marché quelques soient les phasages de travaux et leur durée. Ces clôtures auront une hauteur de 2.00 mètre minimum, fixées sur plot béton, elles devront être liaisonnées par menottes, et contreventées par jambes de force ou toutes autres dispositifs nécessaires pour assurer la mise en œuvre conformément aux normes en vigueur et aux prescriptions des Règles NV65 (Zone 2),</li> <li>▪ La fourniture, la mise en place, la maintenance, le remplacement, le déplacement et la dépose des clôtures et barrières pour séparation du chantier et des piétons par la mise en œuvre de couloirs piétons sécurisés sur 1.40m minimum de large durant la durée du marché quelques soient les phasages de travaux et leur durée. Ces clôtures et barrières seront, liaisonnées par menottes, et contreventées par jambes de force ou toutes autres dispositifs nécessaires pour assurer la mise en œuvre conformément aux normes en vigueur et aux prescriptions des Règles NV65 (Zone 2).</li> <li>▪ phasages de travaux et leur durée. Il comprend la fourniture, la mise en œuvre, la maintenance, et la dépose, des platelages, barrières, et tous les dispositifs nécessaires à leur réalisation.</li> </ul>		

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La fourniture et la mise en œuvre de l'éclairage public provisoire liées à une dépose du mobilier existant dans le cadre de ce Marché, conformément à l'article 1.8 du CCTP et ce durant la durée du chantier,</li> <li>▪ la fourniture et la mise en œuvre des mâts, des lanternes et équipements nécessaires au fonctionnement de l'ouvrage,</li> <li>▪ la fourniture et la mise en œuvre des massifs de support ou de tout système de fixation des mâts,</li> <li>▪ la maintenance en bon état de marche des installations pendant toute la durée du chantier,</li> <li>▪ tous les déplacements et adaptations dus au phasage des travaux ou à toute autre cause,</li> <li>▪ les raccordements électriques au réseau d'éclairage public maintenus sans dégradations,</li> <li>▪ L'abonnement de chantier et la consommation,</li> <li>▪ Les déclarations administratives et autorisations diverses nécessités pour le besoin des travaux, telles que : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Les Déclarations d'Intention de Commencement des Travaux, à effectuer auprès de l'ensemble des concessionnaires des réseaux (tous services d'EDF/GDF, de France Télécom, gestionnaires respectifs des réseaux d'adduction d'eau potable et du réseau d'assainissement EU, éclairage public, service voirie de la commune de DIE,...etc),</li> <li>&gt; L'obtention des Polices de Roulage auprès des services communaux ou départementaux compétents, intéressant respectivement la zone de travaux et les zones de trajet des camions et engins de chantier,</li> <li>&gt; L'obtention des autorisations de voirie,</li> <li>&gt; La recherche et l'obtention des autorisations éventuelles de stockage provisoire ou définitifs sur terrains publics ou privés, tant pour les matériels ou matériaux que pour les déblais extraits.</li> </ul> </li> </ul>		

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
	<p>L'entreprise devra transmettre au maître d'œuvre en 3 exemplaires les demandes d'agrément de tous les matériaux qu'elle se propose d'utiliser dans le cadre des travaux du présent marché, dans un délai de 15 (quinze) jours après la notification de l'Ordre de Service de démarrage de la période de préparation du chantier. Le maître d'œuvre transmettra son agrément sous 8 jours avec copie au maître d'ouvrage.</p> <p>Il tient compte des frais liés à la mise en place d'un système de contrôle intérieur de la qualité des études d'exécution.</p> <p>Ce prix sera réglé au prorata des montants des travaux et en deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 70% après l'amenée et le montage du matériel,</li> <li>- 30% après le démontage et le repliement des installations.</li> </ul>		
	<b>Le Forfait :</b>	<b>FT</b>	
<b>1.02 ETUDES D'EXECUTION / DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES</b>			
	<p>Ce prix rémunère, forfaitairement, les études d'exécution et de méthodes d'exécution, des ouvrages définitifs et des ouvrages provisoires ainsi que les récolements de ces ouvrages en fin de chantier.</p> <p>Il comprend notamment l'établissement, les modifications éventuelles, le nombre et les frais de tirage, de transmission et la remise au Maître d'Œuvre tel que définis au CCTP (2 exemplaires papier + 1 CD-ROM avec plans aux formats <u>AutoCAD + PDF</u>):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Du programme des études d'exécution,</li> <li>▪ Des plans d'exécutions,</li> <li>▪ Des notices explicatives des programmes automatiques utilisés,</li> <li>▪ Les métrés conformes aux plans visés,</li> <li>▪ De toutes notes techniques nécessaires à l'exécution,</li> <li>▪ Les obligations d'entretien (formation du personnel communal à l'entretien du gazon synthétique),</li> <li>▪ Des D.O.E., à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Etudes d'exécutions.</li> <li>➢ DICT et arrêtés éventuels.</li> <li>➢ Récolement : Plan d'aménagement.</li> <li>➢ Récolement : Plan des réseaux.</li> <li>➢ Récolement : Coupes sur structures.</li> <li>➢ Levés topographiques après terrassements et après couche de forme,</li> <li>➢ Rapport d'essai de perméabilité de la couche drainante,</li> <li>➢ Rapport d'essai de portance de la couche drainante,</li> <li>➢ Identification du gazon synthétique, fiche fournisseur, rapport d'essai en laboratoire et rapport d'essai in situ sur gazon.</li> <li>➢ Fiches techniques de tous les équipements et matériaux</li> </ul> </li> </ul>		



N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
	<p>mis en place</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport d'essai sur équipements sportifs.</li> <li>➤ P.V. arrêt de chantier pour intempéries éventuels,</li> </ul> <p>Les récolements devront prendre en compte les réseaux existants ainsi que l'ensemble des équipements posés pendant les travaux (clôtures, main courante, portillons, portails, pare-ballons, équipements sportifs, mobilier éventuel,...).</p> <p>L'entreprise devra transmettre au maître d'œuvre en 3 exemplaires les études d'exécution dans le cadre des travaux du présent marché, dans un délai de 15 (quinze) jours après la notification de l'Ordre de Service de démarrage de la période de préparation du chantier. Le maître d'œuvre transmettra son agrément sous 8 jours avec copie au maître d'ouvrage.</p> <p>Il tient compte des frais liés à la mise en place d'un système de contrôle intérieur de la qualité des études d'exécution.</p> <p>Il tient compte également des frais liés à l'édition des documents, aux réunions provoquées par le Maître d'Œuvre et à l'assistance technique du chantier.</p>		
	<b>Le Forfait :</b>	<b>FT</b>	
<b>1.03 PANNEAU DE CHANTIER REGLEMENTAIRE</b>			
	<p>Ce prix rémunère, forfaitairement, la fourniture et la pose d'un panneau d'information de chantier comprenant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la fourniture du panneau et des éléments de fixation à pied d'œuvre,</li> <li>▪ la réalisation des fouilles nécessaires à la réalisation des fondations, et l'évacuation des déblais,</li> <li>▪ le dimensionnement des fondations et leur mise en œuvre,</li> <li>▪ la pose du panneau, l'enlèvement du panneau en fin de chantier et la remise en état des abords,</li> <li>▪ le panneau d'information de chantier sera de dimension 1,50m x 1,50m en mélamine CTBX 19 mm, hauteur sous panneau 2,00m,</li> <li>▪ le texte sera défini en accord avec le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre,</li> <li>▪ la préparation des fonds, réalisation des lettres et panneau entreprise font également partie de cette prestation.</li> </ul> <p>Ce panneau devra être posé au plus tard en fin de période de préparation.</p>		
	<b>Le Forfait :</b>	<b>FT</b>	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
---------	---	-------	--------------------------

#### 1.04 IMPLANTATION GENERALE

	<p>Il comprend également l'implantation des différents ouvrages à réaliser avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le piquetage général effectué par l'entreprise conformément aux plans d'exécution visés par le Maître d'œuvre,</li> <li>▪ L'entreprise réalisera le piquetage général des ouvrages concernant les différents travaux. Ce piquetage concerne également l'ensemble des installations de chantier, celui des ouvrages d'aménagement de voirie ou de réseaux transitoires ou provisoires, nécessités pour les besoins des travaux, ainsi que les déviations de réseaux rendues nécessaires par les travaux,</li> <li>▪ L'entreprise aura préalablement consulté l'ensemble des concessionnaires pour valider le tracé proposé. Ce piquetage sera réalisé au moyen de marques à la peinture au sol ou des piquets numérotés dont les têtes seront raccordées en plan et en altitude à des repères fixes. L'entreprise assurera le scellement des piquets par des massifs en béton armé. Un procès-verbal de piquetage sera établi par l'entrepreneur et transmis au Maître d'Œuvre pour visa. L'entrepreneur sera tenu de veiller à la conservation des marques et piquets et de les rétablir ou de les remplacer en cas de besoin, à ses frais.</li> </ul>		
	<b>Le Forfait :</b>	<b>FT</b>	

#### 1.05 CONSTAT D'ETAT DES LIEUX

	<p>A la demande du Maître d'œuvre, l'entreprise fera procéder par un huissier de justice de son choix à un état des lieux détaillé de la zone intéressée par les travaux et de ses abords immédiats.</p> <p>Le document produit par l'officier de justice devra contenir toutes les indications permettant d'apprécier de façon certaine l'état des lieux avant l'intervention de l'entreprise.</p> <p>Le document sera produit en deux exemplaires au Maître d'œuvre.</p>		
	<b>Le Forfait :</b>	<b>FT</b>	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
---------	---	-------	--------------------------

## FAMILLE 2 - TRAVAUX PREPARATOIRES, TERRASSEMENT ET STRUCTURES

### 2.01 DECAPAGE DU SCHISTE SUR 7CM, Y COMPRIS EVACUATION

	<p>Ce prix rémunère, au mètre cube, le décapage du terrain existant en schiste sur une épaisseur de 7 cm et évacuation.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les implantations et les piquetages complémentaires,</li> <li>▪ les sujétions d'exécution liées à la météorologie et nécessitant une augmentation des effectifs pendant les périodes favorables.</li> <li>▪ le décapage du schiste,</li> <li>▪ l'élimination des produits étrangers (grosses racines, pierres, déchets divers),</li> <li>▪ le chargement, transport et mise en décharge classée, aux frais de l'entrepreneur</li> <li>▪ <i>En cas de décapage supplémentaire, le volume supplémentaire sera considéré comme un déblai. Ce prix s'applique pour une mise en décharge classe 3.</i></li> </ul>		
	<b>Le mètre cube :</b>	<b>M3</b>	

### 2.02 TERRASSEMENT EN DEBLAI ET EVACUATION

	<p>Ce prix rémunère au mètre cube l'exécution de déblai sur l'emprise du terrain existant et les talus et son évacuation. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les implantations et les piquetages complémentaires,</li> <li>▪ L'identification des matériaux concernés par essais en laboratoire,</li> <li>▪ l'extraction des matériaux de toute nature intégrant l'emploi éventuel de brise roche,</li> <li>▪ l'évacuation éventuelle d'un géotextile existant,</li> <li>▪ la protection contre les eaux de toutes natures, les sujétions dues au maintien des écoulements naturels, l'exécution et le réglage des talus et des fonds de forme,</li> <li>▪ la protection des réseaux existants,</li> <li>▪ les sujétions d'exécution liées à la météorologie et nécessitant une augmentation des effectifs pendant les périodes favorables.</li> <li>▪ Le démontage des canalisations (PVC, fonte, etc.) et</li> </ul>		
--	--	--	--

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
	<p>fourreaux existants, l'enlèvement des câbles, le tri et l'évacuation dans un centre de traitement adapté. Cette prestation s'applique à l'ensemble des réseaux présents sur la zone des travaux, dans le volume à traiter.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le chargement, le transport et la mise en décharge agréée,</li> <li>▪ Toutes sujétions.</li> </ul> <p><i>Ce prix s'applique quels que soient la nature, la situation et le profil des déblais, le mode d'extraction, de chargement, de transport et de mise en décharge aux frais de l'entrepreneur.</i></p>		
	<b>Le mètre cube :</b>	<b>M3</b>	
<b>2.03 SCIAGE D'ENROBES</b>			
	<p>Ce poste rémunère, au mètre linéaire, le sciage des enrobés sur une épaisseur de 0 à 30cm, travaux réalisés à l'outil diamant y compris approvisionnement et repli du matériel, location d'un groupe électrogène et citerne d'eau. Il comprend également l'évacuation des matériaux en décharge, les sujétions et aléas de toutes natures.</p>		
	<b>Le mètre linéaire :</b>	<b>ML</b>	
<b>2.04 DEPOSE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>			
	<p>Ce prix rémunère au forfait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La dépose des équipements sportifs (buts, abris, etc.),</li> <li>▪ La dépose des mains courantes</li> <li>▪ La démolition des socles ou semelles de fondations,</li> <li>▪ Le comblement de la fouille en matériau 0/31,5 compacté,</li> <li>▪ L'évacuation de tous les matériaux et matériels en décharge classée aux frais de l'entrepreneur ou stockage sur site pour récupération par les services techniques de la mairie,</li> <li>▪ Toutes sujétions.</li> </ul>		
	<b>Le forfait :</b>	<b>FT</b>	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
---------	---	-------	--------------------------

<b>2.05 DEPOSE DU RESEAU DE DRAINAGE EXISTANT</b>			
---	--	--	--

	<p>Ce prix rémunère au forfait, la dépose du réseau de drainage présent sous le terrain et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La dépose des drains,</li> <li>▪ La dépose des regards et éléments divers du réseau,</li> <li>▪ Le comblement des fouilles en matériaux 0/31,5</li> <li>▪ L'évacuation en décharge des matériaux,</li> <li>▪ Toutes sujétions.</li> </ul>		
	<b>Le forfait :</b>	<b>FT</b>	


<b>2.06 DEPOSE ET EVACUATION DE MAT D'ECLAIRAGE GRANDE HAUTEUR</b>			
--	--	--	--

	<p>Ce prix rémunère, à l'unité, la dépose et l'évacuation de mât grande hauteur. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La consignation du réseau,</li> <li>▪ La dépose des fourreaux et câbles 5m de part et d'autre du candélabre,</li> <li>▪ La dépose du mât, des projecteurs et des équipements électriques,</li> <li>▪ La démolition du massif béton de fondation,</li> <li>▪ Le comblement de la fouille induite en matériaux 0/31.5 compactés,</li> <li>▪ L'évacuation en décharge,</li> <li>▪ Toutes sujétions.</li> </ul>		
	<b>Le forfait :</b>	<b>FT</b>	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
---------	---	-------	--------------------------

2.07 DEPOSE SOIGNEE DE MAT D'ECLAIRAGE GRANDE HAUTEUR			
	<p>Ce prix rémunère, à l'unité, la dépose et la mise en stock de de mât grande hauteur. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La consignation du réseau,</li> <li>▪ La dépose des fourreaux et câbles 5m de part et d'autre du candélabre,</li> <li>▪ La dépose soignée du mât, des projecteurs et des équipements électriques permettant une repose ultérieure,</li> <li>▪ La démolition du massif béton de fondation,</li> <li>▪ Le comblement de la fouille induite en matériaux 0/31.5 compactés,</li> <li>▪ La mise en stock sur site,</li> <li>▪ Toutes sujétions.</li> </ul>		
	<b>Le forfait :</b>	<b>FT</b>	

2.08 DEMOLITION DE BETON (ARME OU NON)			
	<p>Ce prix rémunère, au mètre cube, la démolition d'ouvrages existants en maçonnerie ou en béton armé ou non armé en élévation ou en fondation, conformément au CCTP après validation du Maître d'Œuvre.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'amenée et le repli d'un matériel spécifique adapté à la nature de la pièce à démolir. L'emploi des explosifs est interdit,</li> <li>▪ La démolition des ouvrages avec arasement des ouvrages au niveau du fond de forme dans les zones en déblais, au terrain naturel dans les zones en remblais. Notamment les ouvrages souterrains dont la démolition des piédroits sera réalisée jusqu'à au moins 0.50m au-dessous du fond de forme de la future chaussée,</li> <li>▪ La démolition de canalisation EP,</li> <li>▪ le chargement et l'évacuation des gravats, aciers et tout produit de démolition au lieu de réemploi ou recyclage éventuel ou à la décharge aux frais de l'entrepreneur,</li> <li>▪ la protection contre les eaux de toute nature jusqu'à la mise en place du dispositif définitif de protection contre les eaux,</li> <li>▪ les évacuations et pompage des venues d'eau et</li> </ul>		

<b>VILLE DE MONTROTIER</b>	Page 14/45
	Transformation d'un terrain de football en schiste en gazon synthétique ANNEXE AU CCTP
3.1 - Annexe au CCTP	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
	rabatement de nappe si nécessaire, <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la finition soignée des surfaces servant d'assise à un nouvel ouvrage, y compris toutes sujétions de travail à la main et au marteau piqueur,</li> <li>▪ les sujétions de protection des parties d'ouvrage à conserver,</li> <li>▪ les sujétions de maîtrise de projection d'éclats vis-à-vis de l'environnement.</li> </ul>		
	<b>Le mètre cube :</b>	<b>M3</b>	
<b>2.09 NIVELLEMENT ET COMPACTAGE FIN DU FOND DE FORME</b>			
	Ce prix rémunère, au mètre carré, le nivellement et compactage fin du fond de forme. Il comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le réglage à la niveleuse asservie laser ou tout matériel équivalent permettant d'obtenir une planimétrie conforme aux exigences du CCTP (déformation inférieure à 5mm sous la règle de 3m ou 10mm par carroyage de 10m),</li> <li>▪ le compactage tel que prévu au CCTP,</li> <li>▪ l'évacuation en décharge des matériaux excédentaires ou impropres,</li> <li>▪ la protection des plates-formes contre les eaux de ruissellement,</li> <li>▪ Il s'applique quelles que soient la nature et l'origine des matériaux.</li> </ul>		
	<b>Le mètre carré :</b>	<b>M<sup>2</sup></b>	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
---------	---	-------	--------------------------

2.10 GEOTEXTILE			
	<p>Ce prix rémunère, au mètre carré, mesuré sur profil théorique la fourniture et la mise en place de géotextile non tissé en fond de forme tel que défini au CCTP dont les caractéristiques seront proposées en accord avec le Maître d'Œuvre. Il sera défini par référence aux « Recommandations Générales pour la réception et mise en œuvre des géotextiles »</p> <p>La mise en place de ce géotextile sera effectuée sur l'ensemble du fond de forme des chaussées à réaliser.</p> <p>Ce géotextile sera de classe 4 (résistance à la traction = 12 KN) anti-contaminant, non tissé.</p> <p>Les surfaces de mise en œuvre seront soigneusement préparées et débarrassées de matériaux susceptibles de poinçonner le géotextile.</p>		
	<b>Le mètre carré :</b>	<b>M<sup>2</sup></b>	
2.11 BETON ARME POUR PETITS OUVRAGES			
	<p>Ce prix rémunère, au mètre cube, la fourniture et mise en œuvre de béton armé pour la réalisation de divers ouvrages de maçonnerie (à savoir reprise de mur existant, ouvrages d'assainissement, dallages, création des protections des deux mâts situés dans le talus en déblai, reprise en sous œuvre, escaliers... Liste non exhaustive).</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La fourniture et mise en œuvre de béton C 30/37 dosé à 350 kg/m<sup>3</sup>,</li> <li>▪ Les ferrailages nécessaires, à raison de 100 kg/m<sup>3</sup> de béton,</li> <li>▪ Les coffrages soignés,</li> <li>▪ Les dispositifs de protection,</li> <li>▪ Le badigeonnage des surfaces enterrées (2 couches de coaltar désacidifié ou similaire),</li> </ul> <p>Toutes sujétions de mise en œuvre et difficultés d'accès.</p>		
	<b>Le mètre cube :</b>	<b>M<sup>3</sup></b>	



N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
---------	---	-------	--------------------------

<b>2.12 BORDURE P1</b>			
------------------------	--	--	--


	<p>Ces prix rémunèrent, au mètre linéaire, la fourniture et la pose de bordures en béton classe A de type P1 en périphérie du terrain, conformément aux plans du marché et au CCTP.</p> <p>Ils comprennent essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la fourniture des bordures,</li> <li>▪ l'amenée et la reprise sur le chantier,</li> <li>▪ la fourniture et la mise en œuvre du béton d'assise dosé à 300 kg de ciment par m<sup>3</sup> sur une épaisseur de 15 cm et une largeur égale à la bordure +20 cm,</li> <li>▪ la pose et le réglage des bordures comprenant notamment les contrebutées au droit des bordures et sur toute leur longueur, ainsi que la confection des joints au mortier de ciment lissé au fer,</li> <li>▪ les sujétions et aléas de toutes natures.</li> </ul>		
	<b>Le mètre linéaire :</b>	<b>ML</b>	

<b>2.13 CANIVEAU CC1</b>			
--------------------------	--	--	--

	<p>Ces prix rémunèrent, au mètre linéaire, la fourniture et la pose de caniveau en béton classe A de type CC1 en périphérie du terrain, conformément aux plans du marché et au CCTP.</p> <p>Ils comprennent essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la fourniture des caniveaux,</li> <li>▪ l'amenée et la reprise sur le chantier,</li> <li>▪ la fourniture et la mise en œuvre du béton d'assise dosé à 300 kg de ciment par m<sup>3</sup> sur une épaisseur de 15 cm et une largeur égale à la bordure +20 cm,</li> <li>▪ la pose et le réglage des caniveaux comprenant notamment les contrebutées au droit des bordures et sur toute leur longueur, ainsi que la confection des joints au mortier de ciment lissé au fer,</li> <li>▪ les sujétions et aléas de toutes natures.</li> </ul>		
	<b>Le mètre linéaire :</b>	<b>ML</b>	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
---------	---	-------	--------------------------

2.14 MUR DE SOUTÈNEMENT			
	<p>Ce prix rémunère au mètre linéaire, la création de murs de soutènements de hauteur variable y compris ses fondations. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les études géotechniques et BA,</li> <li>▪ Les études d'exécution,</li> <li>▪ Les déblais nécessaires,</li> <li>▪ La substitution du sol en place sur 30cm par une GNT 0/31,5 compactée,</li> <li>▪ La réalisation du béton de propreté dosé à 250 kg/m<sup>3</sup> sur 10cm en débordement de 10 cm des fondations,</li> <li>▪ La fourniture de béton C 30/37 S (tel que défini au CCTP) et sa mise en œuvre,</li> <li>▪ La fourniture et la mise en œuvre d'acier haute adhérence (FeE500), acier doux (FeE235) et treillis soudés pour armatures BA,</li> <li>▪ Les coffrages parement simples et parements soignées (faces vues),</li> <li>▪ Le badigeonnage des surfaces enterrées (2 couches de coaltar désacidifié ou similaire),</li> <li>▪ La fourniture et mise en place d'un drain routier Ø160 en pied de mur et son raccordement au réseau de drainage du terrain,</li> <li>▪ La fourniture et la pose d'une clôture rigide double fils 8/6/8 hauteur 2,00m,</li> <li>▪ Les remblaiements nécessaires à l'arrière des murs en GNT 0/63 conforme au CCTP.</li> </ul> <p><i>Le mur sera coulé en place. L'entrepreneur présentera ses études de dimensionnement en fin de période de préparation. <b>Les fondations seront positionnées hors gel à une profondeur de -0.80 m du Niveau fini.</b></i></p>		
2.14a	<b>Ht. 0,50 à 1,00m hors sol - y/c clôture - Le mètre linéaire :</b>	<b>ML</b>	
2.14b	<b>Ht. 1,50 hors sol - y/c clôture - Le mètre linéaire :</b>	<b>ML</b>	
2.14c	<b>Ht. 2,00 hors sol - y/c clôture - Le mètre linéaire :</b>	<b>ML</b>	
2.14d	<b>Ht. 2,50 hors sol - y/c clôture - Le mètre linéaire :</b>	<b>ML</b>	

<b>VILLE DE MONTROTIER</b>		Page 18/45
	Transformation d'un terrain de football en schiste en gazon synthétique ANNEXE AU CCTP	3.1 - Annexe au CCTP

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
<b>2.15</b>	<b>GNT 0/63</b>		
	<p>Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et la mise en œuvre mécanique ou manuelle de remblais en grave non traitée 0/63 conforme aux stipulations du CCTP et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la mise en place de graves tout venant avec compactage suivant les recommandations de la G.T.R. 92 (20cm sous le terrain),</li> <li>▪ les piquetages complémentaires,</li> <li>▪ le préréglage et le compactage, l'arrosage éventuel,</li> <li>▪ les opérations de réglage fin,</li> <li>▪ l'écrêtement des matériaux si nécessaire,</li> <li>▪ la mise en œuvre mécanique ou manuelle et le compactage des matériaux réalisé par couches successives n'excédant pas 30 cm d'épaisseur suivant une épaisseur totale indiquée sur les plans,</li> <li>▪ la fermeture à l'aide d'un cylindre vibrant,</li> <li>▪ le réglage à la niveleuse asservie laser ou tout matériel équivalent permettant d'obtenir une planimétrie conforme aux exigences du CCTP (déformation inférieure à 10mm sous la règle de 3m),</li> <li>▪ le levé topographique en X,Y,Z (maillage 5x5m) avec remise au maître d'œuvre sous 24h,</li> <li>▪ la réception avec essai de plaque par bureau externe agréé (un essai tous les 400m<sup>2</sup>),</li> <li>▪ le compactage tel que prévu au CCTP,</li> <li>▪ l'enlèvement des matériaux excédentaires ou hors calibre en surface.</li> </ul>		
	<b>Le mètre cube :</b>	<b>M3</b>	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
2.16	<b>GNT 0/20</b>		
	<p>Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et la mise en œuvre mécanique ou manuelle de grave non traitée 0/20 conforme aux stipulations du CCTP et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la mise en place de graves tout venant avec compactage suivant les recommandations de la G.T.R. 92 (5cm sous les enrobés),</li> <li>▪ les piquetages complémentaires,</li> <li>▪ le pré réglage et le compactage, l'arrosage éventuel,</li> <li>▪ les opérations de réglage fin,</li> <li>▪ l'écrêtement des matériaux si nécessaire,</li> <li>▪ la mise en œuvre mécanique ou manuelle et le compactage des matériaux réalisé par couches successives n'excédant pas 10 cm d'épaisseur suivant une épaisseur totale indiquée sur les plans,</li> <li>▪ la fermeture à l'aide d'un cylindre vibrant,</li> <li>▪ le réglage à la niveleuse asservie laser ou tout matériel équivalent permettant d'obtenir une planimétrie conforme aux exigences du CCTP (déformation inférieure à 10mm sous la règle de 3m),</li> <li>▪ le levé topographique en X,Y,Z (maillage 5x5m) avec remise au maître d'œuvre sous 24h,</li> <li>▪ la réception avec essai de plaque par bureau externe agréé (un essai tous les 400m<sup>2</sup>),</li> <li>▪ le compactage tel que prévu au CCTP,</li> <li>▪ l'enlèvement des matériaux excédentaires ou hors calibre en surface.</li> </ul>		
	<b>Le mètre cube :</b>	<b>M3</b>	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
---------	---	-------	--------------------------

2.17 BETON BITUMINEUX 0/6			
	<p>Ce prix rémunère, à la tonne mesurée sur profil théorique, la fourniture et le répandage de <u>béton bitumineux 0/6</u> sur les zones piétonnes.</p> <p>Il comprend essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le balayage et le nettoyage de toutes les surfaces à recouvrir,</li> <li>▪ les engravures nécessaires aux différents raccordements,</li> <li>▪ la mise en œuvre d'une couche d'accrochage,</li> <li>▪ la fourniture d'enrobés 0/6 provenant d'une centrale agréée,</li> <li>▪ le répandage mécanique des enrobés conformément au plans joints, y compris compactage par tous moyens adaptés,</li> <li>▪ L'utilisation d'un deuxième atelier de mise en œuvre pour éviter les joints de construction.</li> <li>▪ l'exécution du joint longitudinal et des joints transversaux lors des arrêts de chantier,</li> <li>▪ toutes les mesures de balisage et de signalisation nécessaires pour interdire à la circulation les tronçons de chaussées revêtus afin de permettre un refroidissement sans désordres,</li> <li>▪ la teneur en bitume devra être comprise entre 5,8 et 6.0 %,</li> <li>▪ les sujétions et aléas de toutes natures.</li> </ul> <p><i>Ce prix comprend également l'abaissement, les mises à niveau provisoires en fonction des différentes couches de roulement et de la traficabilité et les mises à niveau définitives des éventuelles des ouvrages existantes.</i></p>		
	<b>La tonne :</b>	<b>T</b>	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
---------	---	-------	--------------------------

<b>2.18 ESSAIS DE PORTANCE</b>			
--------------------------------	--	--	--

	<p>Ce prix rémunère, à l'unité, les contrôles à la dynaplaque à charge de l'entreprise, réalisés par un laboratoire externe à l'entreprise et agréé par le Maître d'œuvre.</p> <p>L'implantation des essais sera déterminée en commun accord entre l'entreprise et le maître d'œuvre.</p> <p>Un essai sera exécuté tous les 400 m<sup>2</sup> de fond de forme (terrassement ou GNT 0/63).</p> <p>Ce fond de forme devra, au minimum, avoir les qualités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valeur de module de portance &gt; à 30 MPa pour les équipements sportifs et &gt; à 50 MPa pour les voiries et parkings VL (les valeurs des modules mesurés doivent être homogènes et présenter un écart entre la valeur maximale et la valeur minimale inférieure à 5 MPa),</li> <li>▪ Valeur EV2/EV1 inférieure ou égale à 2.</li> <li>▪ La couche de grave devra pouvoir être amené à une compacité supérieure à 95% de l'OPN Indice CBR &gt;6</li> </ul> <p>Le Maître d'Œuvre pourra aux frais de l'entrepreneur, faire reprendre le compactage dans les zones insuffisamment compactées.</p>		
	<b>L'unité :</b>	<b>U</b>	

<b>2.19 MISE A NIVEAU DE TAMPON</b>			
-------------------------------------	--	--	--

	<p>Ce prix rémunère, à l'unité, la mise à la côte jusqu'au niveau de la chaussée finie (ou terrain naturel ou terrain projet), des ouvrages existants, ainsi que son scellement.</p>		
	<b>L'unité :</b>	<b>U</b>	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
---------	---	-------	--------------------------


### FAMILLE 3 - DRAINAGE

#### 3.01 TERRASSEMENT EN TRANCHEE

	<p>Ce prix rémunère, au mètre cube, les travaux de terrassements nécessaires à la réalisation des tranchées du réseau d'eau pluviale et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la réalisation par guidage laser de fouilles en tranchées dans sol de toute nature, après nivellement de la plateforme,</li> <li>▪ le blindage approprié éventuel,</li> <li>▪ le réglage soigné du fond de fouille suivant les pentes et altitudes prévues sur le plan,</li> <li>▪ toutes les sujétions dues au terrassement manuel lors des croisements ou à proximité de canalisations et ouvrages existants, (AEP, Eclairage,...),</li> <li>▪ les frais de remise en état des réseaux et ouvrages endommagés,</li> <li>▪ Les frais d'évacuation (compris chargement et transport) des déblais en décharge.</li> </ul> <p>L'attention de l'entrepreneur est attirée sur le fait que ce prix comprend toutes les sujétions dues au terrassement manuel ou à la perte de rendement engendrée par la présence d'obstacles imprévus.</p> <p>Aucune utilisation des déblais en remblai ne sera autorisée.</p>		
3.01a	<b>Pour drain agricole diam. 80 - le mètre cube :</b>	<b>M3</b>	
3.01b	<b>Pour drain routier diam. 200 - le mètre cube :</b>	<b>M3</b>	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
---------	---	-------	--------------------------

<b>3.02 DRAIN AGRICOLE Ø80</b>			
	<p>Ce poste rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la mise en œuvre de drains agricole en polychlorure de vinyle, nu, perforés.</p> <p>Les drains sont posés en fond de tranchée et maintenu par des cavaliers.</p> <p>Le raccordement des drains agricoles sur les drains collecteurs sera obligatoirement réalisé par des pièces spéciales (prise en charge + réduction + pipe de raccordement).</p>		
	<b>Le mètre linéaire :</b>	<b>ML</b>	
<b>3.03 DRAIN COLLECTEUR ROUTIER Ø200</b>			
	<p>Ce poste rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la mise en œuvre de drains routiers, annelés à cunette plate, en polychlorure de vinyle.</p> <p>Les drains sont posés en fond de tranchée et maintenu par des cavaliers.</p>		
	<b>Le mètre linéaire :</b>	<b>ML</b>	
<b>3.04 REMPLISSAGE DE TRANCHEES DRAINANTES</b>			
	<p>Ce prix rémunère, au mètre cube, le remplissage des tranchées du réseau de drainage par une gravette correspondante aux spécifications du C.C.T.P. et agréée par le maître d'œuvre.</p> <p>Le remblaiement en gravette sera réalisé soigneusement à l'aide d'une trémie attelée ou par mini chargeur. Toutes les précautions devront être prises pour ne pas détériorer le bord de la tranchée et les drains.</p> <p>Un géotextile sera posé en fond de fouille et sur les parois.</p> <p>Le remblaiement sera réalisé jusqu'au niveau supérieur du fond de forme avant réalisation de la couche drainante.</p>		
3.04a	<b>Pour drain agricole Ø80 - Le mètre cube :</b>	<b>M3</b>	
3.04b	<b>Pour drain routier Ø200 - Le mètre cube :</b>	<b>M3</b>	

<b>VILLE DE MONTROTIER</b>		Page 24/45
	Transformation d'un terrain de football en schiste en gazon synthétique ANNEXE AU CCTP	3.1 - Annexe au CCTP



N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
---------	---	-------	--------------------------

3.05 COUCHE DRAINANTE GNT B 0/20			
	<p>Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et la mise en œuvre d'une couche drainante en grave concassée 0/20, conforme aux spécifications du CCTP et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les piquetages complémentaires,</li> <li>▪ la fourniture, le transport, le déchargement des matériaux,</li> <li>▪ le compactage</li> <li>▪ la mise en œuvre et le compactage conformément à la G.T.R. 92, suivant une épaisseur totale de 15cm,</li> <li>▪ l'arrosage éventuel,</li> <li>▪ les opérations de réglage fin (tolérance de 5mm sous la règle de 3m ou 10mm par carroyage de 10m)</li> <li>▪ la fermeture à l'aide d'un rouleau,</li> <li>▪ l'enlèvement des matériaux excédentaires ou hors calibre en surface,</li> <li>▪ le relevé topographique en altimétrie et planimétrie de la plateforme par le géomètre expert présenté à l'agrément du maître d'œuvre,</li> <li>▪ La fourniture du plan de nivellement en coordonnées x, y, z, selon un carroyage de 10 m x 10 m sous format papier et informatique au 1/200e. Un exemplaire sera laissé dans la baraque de chantier,</li> <li>▪ les contrôles de perméabilité du fond de forme découvert après décapage. Ces essais seront réalisés par un laboratoire externe à l'entreprise et agréé par le Maître d'œuvre.</li> </ul>		
	<b>Le Mètre cube :</b>	<b>M3</b>	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
<b>3.06</b>	<b>REGARD SUR DRAINS</b>		
	<p>Ce prix rémunère à l'unité la création de regard de visite 40 × 40 y compris les terrassements et remblaiements nécessaires et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'ensemble des terrassements dans des terrains de toute nature, comprenant l'extraction, le chargement, le transport, l'évacuation et le déchargement des déblais au lieu de dépôt provisoire pour réutilisation ou définitif,</li> <li>▪ le réglage et le compactage du fond de fouille,</li> <li>▪ les blindages et étalements éventuels des fouilles,</li> <li>▪ le réglage des parois,</li> <li>▪ la fourniture et la mise en œuvre d'un béton de propreté B20 conformément au C.C.T.P. sur 0,10m d'épaisseur,</li> <li>▪ la fourniture, les essais d'agrément et la mise en œuvre des éléments préfabriqués constituant le regard,</li> <li>▪ la mise en place de ces éléments jusqu'au niveau fini des revêtements y compris la dalle de réduction si nécessaire.</li> <li>▪ la reprise et la mise en œuvre avec compactage des matériaux de remblaiement provenant des fouilles expurgées des éléments supérieurs à 80mm,</li> <li>▪ la fourniture d'une couverture en fonte 250 kN, son scellement et sa mise à la cote définitive,</li> <li>▪ la remise en état et le nettoyage des abords,</li> <li>▪ toutes opérations de raccordement aux canalisations et regards existants, en particulier toutes les sujétions de coupe, de perçage et les reprises de béton,</li> <li>▪ toutes les sujétions de nettoyage y compris à l'intérieur du regard, enlèvement et transport au lieu de dépôt des matériaux impropres,</li> </ul> <p>Ce prix s'applique pour une profondeur de 0.5 à 1.50m. Les dimensions des regards sont en centimètres.</p>		
	<b>L'unité :</b>	<b>U</b>	


N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
---------	---	-------	--------------------------


**3.07 REGARD DE VISITE Ø1000**

	<p>Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose de regard de visite Ø1000 avec tampon fonte verrouillable (classe C250). Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les terrassements en terrain de toute nature, y compris le blindage des fouilles si nécessaire,</li> <li>▪ le chargement et l'évacuation à la décharge des matériaux excédentaires ou jugés non réutilisables,</li> <li>▪ l'épuisement ou le détournement éventuel des eaux souterraines et des eaux pluviales, nécessaires à l'exécution à sec des travaux,</li> <li>▪ la fourniture et la mise en œuvre de béton de propreté,</li> <li>▪ la réalisation du radier de vingt (20) cm,</li> <li>▪ la réalisation du regard Ø1000 mm en éléments préfabriqués agréés ou en béton coulé en place y compris armatures,</li> <li>▪ la confection de la dalle supérieure en béton armé,</li> <li>▪ la fourniture et la pose d'un tampon en fonte ductile (verrouillable anti-crues) classe C250,</li> <li>▪ les coffrages, les raccordements aux buses,</li> <li>▪ le remblaiement en GNT 0/31.5 avec compactage par couches et l'évacuation à la décharge des matériaux excédentaires ou jugés non réutilisables,</li> <li>▪ les sujétions de toutes natures.</li> </ul> <p>Ce prix s'applique pour un regard de hauteur inférieure à 2,50m.</p>		
	<b>L'unité :</b>	<b>U</b>	

**3.08 CANALISATION PVC CR8 Ø250 Y/C TRANCHEE ET REMPLISSAGE**

	<p>Ce prix rémunère, au forfait, le raccordement de la canalisation projetée Ø250 au réseau existant (dans une grille EP), pour surverse du bassin.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la fouille en terrain de toutes natures, y compris évacuation des déblais à la décharge,</li> <li>▪ le dressement des parois, dressement et nivellement du fond d'après les pentes du projet,</li> <li>▪ la fourniture et pose du blindage,</li> </ul>		
--	--	--	--

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le travail dans l'embaras d'un ou plusieurs réseaux ou canalisations posés longitudinalement ou transversalement, y compris toutes sujétions de fourniture et de main d'œuvre,</li> <li>▪ l'épuisement ou le détournement éventuel des eaux souterraines et des eaux pluviales,</li> <li>▪ la démolition soignée de la paroi de la chambre (béton armé ou non armé) avec protection des réseaux présents dans celle-ci,</li> <li>▪ le scellement et l'étanchéité de la nouvelle canalisation,</li> <li>▪ la fourniture et mise en place de gravillons calibrés et lavés 10/20 pour enrobage de la conduite jusqu'à 0.10 m au-dessous et 0.20 m au-dessus du tuyau,</li> <li>▪ l'entretien du fond et des parois avant la pose des tuyaux,</li> <li>▪ les dispositifs de sécurité, gardiennage, éclairage, mesures nécessaires pour assurer la circulation et les accès aux propriétés riveraines, conservation des piquets et repères,</li> <li>▪ l'entretien des remblais durant la durée de tassement,</li> <li>▪ toutes fournitures, façon, main d'œuvre et sujétions, le tout suivant les prescriptions du Cahier des Charges Techniques Particulières et le fascicule 70 du CCTG,</li> <li>▪ le remblaiement et l'évacuation en décharge des matériaux excédentaires.</li> </ul>		
	<b>Le mètre linéaire :</b>	<b>ML</b>	
<b>3.09 REGARD + GRILLE</b>			
	<p>Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose de regard à grille 50x50 cm en fonte verrouillable (classe C250) et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les terrassements en terrain de toute nature, y compris le blindage des fouilles si nécessaire,</li> <li>▪ le chargement et l'évacuation à la décharge des matériaux excédentaires ou jugés non réutilisables,</li> <li>▪ l'épuisement ou le détournement éventuel des eaux souterraines et des eaux pluviales, nécessaires à l'exécution à sec des travaux,</li> <li>▪ la fourniture et la mise en œuvre de béton de propreté,</li> <li>▪ la réalisation du radier de vingt (20) cm,</li> </ul>		
<b>VILLE DE MONTROTIER</b>			Page 28/45
	Transformation d'un terrain de football en schiste en gazon synthétique ANNEXE AU CCTP		3.1 - Annexe au CCTP

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la réalisation du regard en éléments préfabriqués agréés ou en béton coulé en place y compris armatures, avec décantation hauteur 20cm</li> <li>▪ la confection de la dalle supérieure en béton armé,</li> <li>▪ la fourniture et la pose d'une grille en fonte ductile 50x50 cm (verrouillable) classe C (250 kN),</li> <li>▪ les coffrages, les raccordements éventuels aux bordures,</li> <li>▪ le remblaiement en GNT 0/31.5 avec compactage par couches et l'évacuation à la décharge des matériaux excédentaires ou jugés non réutilisables,</li> <li>▪ Le raccordement au réseau EP créé,</li> <li>▪ les sujétions de toutes natures.</li> </ul> <p><i>Ce prix s'applique pour un regard de hauteur comprise entre 0,50 et 2,00 m.</i></p>		
	<b>L'unité :</b>	<b>U</b>	
<b>3.10 RACORDEMENT SUR RESEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT</b>			
	<p>Ce prix rémunère, au forfait, le raccordement d'une canalisation projetée au réseau existant.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la fouille en terrain de toutes natures, y compris évacuation des déblais à la décharge,</li> <li>▪ le dressement des parois, dressement et nivellement du fond d'après les pentes du projet,</li> <li>▪ la fourniture et pose du blindage,</li> <li>▪ le travail dans l'embaras d'un ou plusieurs réseaux ou canalisations posés longitudinalement ou transversalement, y compris toutes sujétions de fourniture et de main d'œuvre,</li> <li>▪ l'épuisement ou le détournement éventuel des eaux souterraines et des eaux pluviales,</li> <li>▪ la démolition soignée de la paroi de la chambre (béton armé ou non armé) avec protection des réseaux présents dans celle-ci,</li> <li>▪ le scellement et l'étanchéité de la nouvelle canalisation,</li> <li>▪ la fourniture et mise en place de gravillons calibrés et lavés 10/20 pour enrobage de la conduite jusqu'à 0.10</li> </ul>		
<b>VILLE DE MONTROTIER</b>			Page 29/45
	Transformation d'un terrain de football en schiste en gazon synthétique ANNEXE AU CCTP	3.1 - Annexe au CCTP	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
	<p>m au-dessous et 0.20 m au-dessus du tuyau,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'entretien du fond et des parois avant la pose des tuyaux,</li> <li>▪ les dispositifs de sécurité, gardiennage, éclairage, mesures nécessaires pour assurer la circulation et les accès aux propriétés riveraines, conservation des piquets et repères,</li> <li>▪ la fourniture et mise en œuvre de grave non traitée 0/31.5 de carrière, pour remblaiement de la tranchée au-dessus de l'enrobage jusqu'au niveau du fond de forme, y compris l'extraction au lieu d'emprunt, le transport, la mise en fouille, le réglage, le compactage de qualité q2 par couches successives de 0.20 m d'épaisseur,</li> <li>▪ l'entretien des remblais durant la durée de tassement,</li> <li>▪ toutes fournitures, façon, main d'Œuvre et sujétions, le tout suivant les prescriptions du Cahier des Charges Techniques Particulières et le fascicule 70 du CCTG,</li> <li>▪ le remblaiement et l'évacuation en décharge des matériaux excédentaires.</li> </ul>		
	<b>Le Forfait :</b>	<b>FT</b>	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
---------	---	-------	--------------------------

## FAMILLE 4 – REVETEMENT DE L'AIRE DE JEU

### 4.01 GAZON SYNTHETIQUE 60MM REMPLISSAGE SBR

	<p>Ce prix rémunère, au mètre carré la fourniture et pose d'un revêtement en gazon synthétique suivant les préconisations du C.C.T.P. et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la réalisation d'un plan de calepinage à soumettre à l'agrément du maître d'œuvre,</li> <li>▪ la fourniture, le transport et le déchargement des matériaux,</li> <li>▪ la mise en œuvre d'un gazon synthétique (fibre monofilament de 60 mm minimum), le remplissage en sable et granulats élastomères,</li> <li>▪ la réalisation des joints entre lès de gazon par collage sur bandes de pontages,</li> <li>▪ la réalisation des tracés largeur 10cm pour jeu de football à 11 (blanc) et du football à 8 (bleu – pour le terrain d'honneur uniquement).</li> <li>▪ la fourniture d'une notice d'entretien avec le dossier des ouvrages exécutés (D.O.E.).</li> <li>▪ toutes les opérations d'entretien sur la première année, que l'entreprise jugera nécessaires pour la conservation des caractéristiques du revêtement,</li> <li>▪ La réalisation sur les fournitures livrées sur le chantier, d'essais d'identification du granulat de caoutchouc, du sable et du gazon synthétique par un organisme indépendant à soumettre à l'agrément du maître d'œuvre.</li> </ul> <p>Les points suivants seront identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La granulométrie pour les élastomères et le sable,</li> <li>▪ L'analyse thermogravimétrique du granulat élastomère,</li> <li>▪ L'analyse de la forme des grains de sable</li> <li>▪ L'analyse chimique de la fibre et tous les essais d'identification du gazon synthétique ayant servi de base au choix du procédé et de l'entreprise adjudicataire du marché.</li> </ul>		
--	---	--	--

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
	<i>Les résultats devront confirmer l'identification du procédé choisi. En cas contraire l'entreprise évacuera à ses frais les fournitures non conformes et fera approvisionner les fournitures conformes en remplacement. Elles seront de nouveau testées à ses frais jusqu'à un résultat positif</i>		
	<b>Le mètre carré :</b>	<b>M2</b>	
<b>4.02 FOURNITURE BROSSSE TRIANGULAIRE POUR GAZON SYNTHETIQUE</b>			
	Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la livraison au Maître d'Ouvrage d'un balai brosse triangulaire de 3 rangés sur cadre métallique inoxydable, avec brosses nylon et attache 3 points (ou par crochets) à un engin motorisé. Ce matériel devra être validé par le fabricant du gazon synthétique. Une demande d'agrément spécifique devra être fournie au maître d'Ouvrage.		
	<b>L'unité :</b>	<b>U</b>	



N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
---------	---	-------	--------------------------

## FAMILLE 5 - EQUIPEMENTS ET CLOTURES

### 5.01 BUTS DE FOOTBALL A 11 COMPRIS MASSIFS ET EQUIPEMENTS

	<p>Ce prix rémunère, la fourniture et la pose de buts aluminium pour jeu de football à 11 conformément au CCTP et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'implantation</li> <li>▪ Les terrassements nécessaires à l'opération, y compris l'évacuation des déblais en décharge.</li> <li>▪ Le dimensionnement des massifs, la fourniture et le scellement des fourreaux</li> <li>▪ Les couvercles équipés d'une plaque de gazon synthétique,</li> <li>▪ La fourniture et la pose des buts, filets et tous les équipements réglementaires.</li> <li>▪ Toutes sujétions de pose.</li> </ul>		
	<b>La paire :</b>	<b>Paire</b>	

### 5.02 BUTS DE FOOTBALL A 8 (LARGEUR 2.50M) COMPRIS MASSIFS ET EQUIPEMENTS

	<p>Ce prix rémunère, la fourniture et la pose de buts aluminium pour jeu de football à 8 (largeur 2,50m) conformément au CCTP et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'implantation, la fourniture et le scellement des fourreaux</li> <li>▪ Les couvercles équipés d'une plaque de gazon synthétique,</li> <li>▪ La fourniture et la pose des buts, filets et tous les équipements réglementaires.</li> <li>▪ Les terrassements nécessaires à l'opération, y compris l'évacuation des déblais en décharge.</li> <li>▪ Toutes sujétions de pose.</li> </ul>		
	<b>La paire :</b>	<b>Paire</b>	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
<b>5.03 JEU DE PIQUET POUR FOOTBALL</b>			
	<p>Ce prix rémunère, la fourniture et la pose de piquets de corners pour football conformément au C.C.T.P. et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'implantation, la fourniture, la pose des embases,</li> <li>▪ la fourniture, la pose des couvercles, piquets et fanions.</li> <li>▪ Les terrassements nécessaires à l'opération, y compris l'évacuation des déblais en décharge.</li> <li>▪ Toutes sujétions de pose.</li> </ul>		
	<b>Le jeu :</b>	<b>Jeu</b>	
<b>5.04 DALLES EN BETON TALLOCHE POUR ABRIS DE TOUCHE</b>			
	<p>Ce prix rémunère au mètre carré l'exécution d'un dallage en béton, conformément aux plans et aux prescriptions du C.C.T.P. et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le réglage du fond de forme,</li> <li>▪ la formulation du béton,</li> <li>▪ le transport et la mise en œuvre de la structure en béton sur une épaisseur de 12cm,</li> <li>▪ la pose de coffrage si nécessaire,</li> <li>▪ le bétonnage, le talochage, la finition « béton balayé fin »</li> <li>▪ la confection des joints de retrait et de flexion,</li> <li>▪ toutes sujétions de nettoyage des abords.</li> </ul>		
	<b>le mètre carré :</b>	<b>M<sup>2</sup></b>	
<b>5.05 ABRIS REGLEMENTAIRES</b>			
	<p>Ces prix rémunèrent, la fourniture et la pose d'abris réglementaires conformément au C.C.T.P. et comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'implantation des abris,</li> <li>▪ la fourniture et la fixation des abris.</li> <li>▪ Les terrassements nécessaires à l'opération, y compris l'évacuation des déblais en décharge.</li> <li>▪ Toutes sujétions de pose.</li> </ul>		
5.05a	<b>Abris pour équipes (3,50m) - l'Unité :</b>	<b>U</b>	


N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
---------	---	-------	--------------------------

**5.06 FOURNITURE ET POSE DE MAIN COURANTE REMPLIE HT. 1,10M**

	<p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la pose d'une main courante en acier galvanisé laqué, de couleur blanche (ht 1.10m) y compris remplissage en treillis soudés et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'implantation de la main courante,</li> <li>▪ la fourniture et le scellement des poteaux dans des massifs en béton C 20/25,</li> <li>▪ la fourniture et pose de la lisse sur les poteaux de section carrée par l'intermédiaire de manchons en Té et vis inviolables,</li> <li>▪ les sujétions pour intégration des portails et portillons,</li> <li>▪ le remplissage intégral du vide se fera par des panneaux type treillis soudés double fils, diam. 8/6/8, galvanisé à chaud + laquage blanc idem main courante, fixation des extrémités des panneaux TS contre poteaux main courante à prévoir par boulonnage traversant les poteaux. Les fixations des panneaux TS entre poteaux par « clipsage » ne sont pas acceptées. L'écartement entre poteaux devra être calculé de manière appropriée au regard de la nécessaire solidité (rigidité) des panneaux de remplissage.</li> <li>▪ le raccordement aux ouvrages existant,</li> <li>▪ la fourniture et la mise en œuvre des accessoires d'accrochage et de clavetage,</li> <li>▪ les sujétions de pose dues à la pente.</li> </ul> <p>Un descriptif précis sera fourni au mémoire technique ainsi que les agréments et conformité vis-à-vis des règles de sécurité.</p>		
	<b>Le mètre linéaire :</b>	<b>ML</b>	

**5.07 FOURNITURE ET POSE DE PORTILLON 1,50ML DANS MAIN COURANTE HT. 1,10M**

	<p>Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose de portillons d'une hauteur de 1,10m et d'une largeur de 1,50m tel que défini au C.C.T.P et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'implantation du portillon</li> <li>▪ la mise en place et le scellement des poteaux dans des massifs en béton C 20/25,</li> <li>▪ la fourniture et la pose d'un système de fermeture, soumis à l'agrément du Maître d'œuvre et du Maître</li> </ul>		
--	---	--	--

<b>VILLE DE MONTROTIER</b>		Page 35/45
	Transformation d'un terrain de football en schiste en gazon synthétique ANNEXE AU CCTP	3.1 - Annexe au CCTP

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
	<p>d'Ouvrage,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la fourniture et pose de butées,</li> <li>▪ la fourniture d'un jeu de 5 clés,</li> <li>▪ toutes les sujétions de pose et de remise en état des abords,</li> <li>▪ Le remplissage du portillon se fera avec treillis soudés idem main courante,</li> </ul> <p>Le portillon sera équipé d'un cylindre de marque Rubis ou similaire fonctionnant sur la pyramide des clefs de la Ville.</p>		
	<b>L'unité :</b>	<b>U</b>	
<b>5.08 FOURNITURE ET POSE D'UN PORTAIL LARGEUR 4M DANS MAIN COURANTE HT. 1,10M</b>			
	<p>Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose d'un portail d'une hauteur de 1,10m et d'une largeur de 4.00m tel que définit au C.C.T.P. et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'implantation du portail,</li> <li>▪ la mise en place et le scellement des poteaux dans des massifs en béton C 20/25,</li> <li>▪ la fourniture et la pose d'un système de fermeture, soumis à l'agrément du Maître d'œuvre et du Maître d'Ouvrage,</li> <li>▪ la fourniture et pose de butées,</li> <li>▪ la fourniture d'un jeu de 5 clés,</li> <li>▪ toutes les sujétions de pose et de remise en état des abords,</li> <li>▪ Le remplissage du portail se fera avec treillis soudés idem main courante,</li> <li>▪ Le portail sera équipé d'un cylindre de marque Rubis ou similaire fonctionnant sur la pyramide des clefs de la Ville</li> </ul>		
	<b>L'unité :</b>	<b>U</b>	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
---------	---	-------	--------------------------

5.09 FOURNITURE ET POSE DE PARE-BALLON HT=6,00 ML (Y/C CLOTURE RIGIDE 2M)			
	<p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la pose d'un pare ballon ht 4,00m sur clôture rigide ht. 2,00m (soit une hauteur totale de 6,00m) conformément au C.C.T.P. et comprend :</p> <p><b><u>Pour les clôtures :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'implantation,</li> <li>▪ le scellement des poteaux et jambes de force dans des massifs en béton C 20/25,</li> <li>▪ la fourniture et mise en place des panneaux de clôture rigide 8/6/8mm ht. 2,00m galvanisée à chaud et plastifiée verte, y compris tous les moyens de fixation,</li> <li>▪ le raccordement aux ouvrages existant</li> <li>▪ les sujétions de pose dues à la pente,</li> </ul> <p><b><u>Pour les filets pare-ballons :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'implantation,</li> <li>▪ La fourniture et pose de poteaux ht. hors sol 6,00m, scellés dans des massifs en béton C 20/25, espacés au maximum de 5,00m,</li> <li>▪ La fourniture et pose d'ensemble de départ avec traverses et haubannage, la fourniture et pose de filet hauteur 4,00m,</li> <li>▪ La fourniture et pose des câbles et des accessoires,</li> <li>▪ le raccordement aux ouvrages existant.</li> </ul> <p><i>Ces pare-ballons seront mis en place derrière les buts à 7</i></p>		
	<b>Le mètre linéaire :</b>	<b>ML</b>	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
5.10	<b>FOURNITURE ET POSE DE PARE-BALLON HT=8,00 ML (Y/C CLOTURE RIGIDE 2M)</b>		
	<p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la pose d'un pare ballon ht 6,00m sur clôture rigide ht. 2,00m (soit une hauteur totale de 8,00m) conformément au C.C.T.P. et comprend :</p> <p><b><u>Pour les clôtures :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'implantation,</li> <li>▪ le scellement des poteaux et jambes de force dans des massifs en béton C 20/25,</li> <li>▪ la fourniture et mise en place des panneaux de clôture rigide 8/6/8mm ht. 2,00m galvanisée à chaud et plastifiée verte, y compris tous les moyens de fixation,</li> <li>▪ le raccordement aux ouvrages existant</li> <li>▪ les sujétions de pose dues à la pente,</li> </ul> <p><b><u>Pour les filets pare-ballons :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'implantation,</li> <li>▪ La fourniture et pose de poteaux ht. hors sol 8,00m, scellés dans des massifs en béton C 20/25, espacés au maximum de 5,00m,</li> <li>▪ La fourniture et pose d'ensemble de départ avec traverses et haubannage, la fourniture et pose de filet hauteur 6,00m,</li> <li>▪ La fourniture et pose des câbles et des accessoires,</li> <li>▪ le raccordement aux ouvrages existant.</li> </ul> <p><i>Ces pare-ballons seront mis en place derrière les buts à 11</i></p>		
	<b>Le mètre linéaire :</b>	<b>ML</b>	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
---------	---	-------	--------------------------

## FAMILLE 6 - CONTRÔLES EXTERNES

### 6.01 ESSAIS REGLEMENTAIRES SUR EQUIPEMENTS

Ce prix rémunère, forfaitairement, les essais de stabilité et de solidité sur les équipements mis en œuvre, définis par le décret n°96-495 du 4 juin 1996 - Annexe II.

Une attestation correspondant à ces essais devra être fournie en trois exemplaires au maître d'œuvre, avant toute ouverture du terrain au public.

**Le forfait :**

**FT**

### 6.02 CONTROLE DE PLANEITE DE LA COUCHE DRAINANTE

Ce prix rémunère, forfaitairement, les contrôles sur couche drainante. Il comprend :

Le relevé topographique en altimétrie et planimétrie de la couche drainante par le géomètre expert présenté à l'agrément du maître d'œuvre.

Le relevé sera réalisé sur l'ensemble des surfaces reprofilées, en coordonnées x, y, z, selon un carroyage de 10 m x 10 m.

Le plan de nivellement ainsi relevé sera fourni au maître d'œuvre sous format papier et informatique au 1/200<sup>e</sup>. Un exemplaire sera laissé dans la baraque de chantier.

**Le forfait :**

**FT**

### 6.03 CONTROLE DE LA PERMEABILITE DE LA COUCHE DRAINANTE

Ce prix rémunère, forfaitairement, les contrôles sur couche drainante. Il comprend :

Ces essais de perméabilité seront réalisés par un laboratoire externe à l'entreprise et agréé par le Maître d'œuvre.

L'implantation des essais sera déterminée en commun accord entre l'entreprise et le maître d'œuvre.

Un essai sera exécuté tous les 500 m<sup>2</sup> de couche drainante.

**Le forfait :**

**FT**


N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
---------	---	-------	--------------------------

#### 6.04 IDENTIFICATION DES MATERIAUX (GAZON SYNTHETIQUE, REMPLISSAGE, SABLE, COUCHE DRAINANTE)

	<p>Ce prix rémunère, forfaitairement, les essais d'identifications des matériaux demandés au CCTP, repris ci-après et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avant toute mise en œuvre, les prélèvements in situ des matériaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- GNT B 0/20 de couche drainante,</li> <li>- sable de lestage du gazon synthétique,</li> <li>- granulats SBR,</li> <li>- gazon synthétique.</li> </ul> </li> <li>▪ L'ensemble des analyses et essais par un laboratoire externe à l'entreprise (et agréé par le maître d'Ouvrage), afin de vérifier la conformité des matériaux avec les prescriptions du CCTP,</li> <li>▪ L'établissement d'un rapport écrit détaillé, validant (ou pas), la conformité du produit analysé avec le CCTP,</li> </ul> <p>Il est entendu que quelconque non-conformité du produit vis-à-vis du CCTP, sera, à la seule charge de l'entreprise, évacué, avec réalisation essais complémentaires d'identification sur le nouveau matériau présenté par l'entreprise. Aucun supplément financier d'essai d'identification ne sera pris en compte en cas de nouvel essai dû, à des matériaux non-conforme.</p>		
	<b>Le forfait :</b>	<b>FT</b>	

#### 6.05 ESSAIS DE SPORTIVITE POUR GAZON SYNTHETIQUE

	<p>Ce prix rémunère, forfaitairement, les essais accélérométriques pour gazon synthétique. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les contrôles par un laboratoire agréé ou un organisme, des caractéristiques du revêtement en gazon synthétique in situ.</li> <li>▪ Les contrôles / mesures seront programmés et conduits par l'entreprise.</li> <li>▪ La réalisation d'un procès-verbal remis par lettre recommandée ou contre récépissé au maître d'ouvrage.</li> </ul> <p>La mise à disposition (et réception) des ouvrages sera assujettie à la remise du P.V. de conformité réglementaire des équipements sportifs.</p> <p>Exigences requises : Voir CCTP</p>		
	<b>Le forfait :</b>	<b>FT</b>	

<b>VILLE DE MONTROTIER</b>		Page 40/45
	Transformation d'un terrain de football en schiste en gazon synthétique ANNEXE AU CCTP	3.1 - Annexe au CCTP



N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
---------	---	-------	--------------------------

## PSE01 - MISE AUX NORMES DE L'ECLAIRAGE - REMPLACEMENT DES LUMINAIRES

### PSE01.01 ETUDE BA ET GEOTECHNIQUE

	<p>Ce prix rémunère au forfait</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le dimensionnement des massifs,</li> <li>▪ les études complémentaires nécessaires au dimensionnement des ouvrages (études de structure),</li> <li>▪ Ces études préciseront les essais réalisés, les hypothèses de calculs, le détail du dimensionnement des massifs et les plans de détails des ferrillages.</li> </ul> <p><i>Ces études engageront la responsabilité de l'entrepreneur par rapport à la tenue des mâts.</i></p>		
	<b>Le forfait :</b>	<b>FT</b>	

### PSE01.02 MASSIF BETON POUR MAT GRANDE HAUTEUR

	<p>Ce prix rémunère à l'unité,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La réalisation en béton armé B30 conformément à l'étude fournie par l'entreprise.</li> <li>▪ Le dimensionnement pour des mâts de 15,00 m de hauteur sous feu.</li> <li>▪ Les déblais issus des terrassements seront évacués en décharge.</li> <li>▪ Les conditions de réalisations des bétons sont décrites dans les chapitres précédents.</li> <li>▪ Les massifs seront finis au mortier de ciment en pointe de diamant.</li> <li>▪ Une finition en pointe de diamant au mortier de ciment, sera réalisée sur les platines et boulons protégés par des capuchons remplis de graisse.</li> </ul>		
	<b>L'unité :</b>	<b>U</b>	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
<b>PSE01.03 REPOSE DE MAT D'ECLAIRAGE</b>			
	<p>Ce prix rémunère à l'unité, la reprise et la pose de mâts d'éclairage hauteur 15,00m et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La reprise sur stock des mâts,</li> <li>▪ L'aménée sur le lieu de pose,</li> <li>▪ La préparation du support, la fourniture et la pose des équipements de fixations (platine, visseries, etc.),</li> <li>▪ Le levage du mât et la pose sur le socle béton,</li> <li>▪ La reprise des équipements électriques, etc. et leur pose.</li> </ul>		
	<b>L'unité :</b>	<b>U</b>	
<b>PSE01.04 FOURNITURE ET POSE DE MAT D'ECLAIRAGE HT. 15,00M</b>			
	<p>Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et la pose de mâts d'éclairage hauteur 15,00m et comprend.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La fourniture et la pose d'un mât grande hauteur (15,00m) d'un câble de sécurité en acier galvanisé, d'échelons extérieurs, de traverses en acier galvanisé pour la fixation des projecteurs,</li> <li>▪ La fourniture d'un harnais de sécurité avec système antichute conforme à la norme NFS 71-020 et adapté à l'ensemble des mâts d'éclairage.</li> <li>▪ La pose du mât sera réalisée de façon à s'assurer de l'accessibilité à la trappe de visite et aux échelons.</li> <li>▪ Les mâts seront calés et fixés sur massif béton, après crasement des fourreaux à l'intérieur du fût. Ils seront reliés à la terre</li> </ul>		
	<b>L'unité :</b>	<b>U</b>	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
---------	---	-------	--------------------------

<b>PSE01.05 CABLAGE U1000R2V 4X16MM<sup>2</sup> (Y/C TRANCHEE ET FOURREAU Ø90)</b>			
	<p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la mise en œuvre de câble pour alimentation des candélabres et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la réalisation de fouilles en tranchées par les engins mécaniques appropriés, en terrain de toute nature,</li> <li>▪ le réglage soigné et compactage du fond de fouille suivant les pentes et altitudes prévues sur le plan,</li> <li>▪ toutes les sujétions dues au terrassement manuel lors des croisements ou à proximité de canalisations et ouvrages existants (Eclairage,...),</li> <li>▪ les frais de remise en état des réseaux et ouvrages endommagés.</li> <li>▪ la fourniture et la mise en œuvre sur toute la largeur de la tranchée de sable, pour création d'un lit de pose et l'enrobage des tuyaux (10 cm sous et 15 cm sur les tuyaux).</li> <li>▪ Le remblaiement en GNT 0/80 par couches successives de 30cm maximum, le réglage et compactage de la tranchée.</li> <li>▪ la fourniture et la mise en place en tranchée de 1 fourreau de diamètre 90 mm (type TPC), annelé extérieur et lisse intérieur avec tire fils et manchons de raccordement,</li> <li>▪ la réception des fourreaux avec essais de passage du « furet », l'obturation des fourreaux et le repérage à 1.00 m du sol avec balisage définitif.</li> <li>▪ la fourniture et la mise en œuvre de câble de terre de section 25 mm<sup>2</sup> à disposer en fond de fouille.</li> <li>▪ La fourniture et le tirage de câbles U1000 R2V 4x16mm<sup>2</sup>,</li> <li>▪ Toutes sujétions</li> </ul>		
	<b>le mètre linéaire :</b>	<b>ML</b>	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
<b>PSE01.06 FOURNITURE ET POSE DE PROJECTEUR ASYMETRIQUE 2000W EQUIPES IM</b>			
	<p>Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et pose de projecteurs 2000W/380V et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la vérification de la tension nominale</li> <li>▪ la fourniture et pose des platines à l'intérieur du mât, le câblage et les raccordements électriques,</li> <li>▪ la fourniture et la pose des projecteurs conformes au CCTP,</li> <li>▪ les sujétions de fixation sur les traverses,</li> <li>▪ les réglages,</li> <li>▪ les mesures d'éclairage conformément au CCTP.</li> </ul>		
	<b>L'unité :</b>	<b>U</b>	
<b>PSE01.07 ADAPTATION DE L'AMOIRE DE COMMANDE</b>			
	<p>Ce prix rémunère, au forfait, l'adaptation de l'armoire de commande existante en fonction des nouveaux équipements et comprend la fourniture et la pose :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ d'un interrupteur de tête 4 pôles 160A, de 2 disjoncteurs différentiels 4x63A 300mA + 2 contacteurs 4x63A (éclairage terrain foot),</li> <li>▪ d'un disjoncteur différentiel 2x10A 30mA (commande),</li> <li>▪ de 2 compteurs horaires,</li> <li>▪ d'une horloge astro. programmable,</li> <li>▪ d'un ensemble de relayage de commande pour un allumage échelonné,</li> <li>▪ de 2 voyants et 2 boutons tournants à clé pour la commande de l'éclairage par 1/2 terrain.</li> <li>▪ Toutes sujétions</li> </ul>		
	<b>Le forfait :</b>	<b>FT</b>	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	Prix H.T. en chiffres
---------	---	-------	--------------------------

<b>PSE01.08 REGLAGES, ESSAIS</b>			
	Ce prix rémunère au forfait la vérification de l'éclairage, le réglage des projecteurs si le niveau d'éclairage prescrit au CCTP n'est pas atteint.		
	<b>Le Forfait :</b>	<b>FT</b>	
<b>PSE01.09 CONSUEL</b>			
	Ce prix rémunère, au forfait, le contrôle de l'installation électrique conformément aux normes françaises (fourniture du consuel).		
	<b>Le Forfait :</b>	<b>FT</b>	

A ....., le  
Mention manuscrite « Lu et Approuvé »

Signature et tampon de l'entreprise :